

● (1732)

Lorsqu'une société canadienne comme MacMillan Bloedel décroche un contrat à l'étranger, cela profite au Canada sous la forme des dividendes que touchent les actionnaires canadiens. Lorsque la Société pour l'expansion des exportations établit ces sociétés à l'étranger, son rôle consiste à créer des emplois et à procurer au Canada d'autres avantages, comme un afflux de capitaux.

Si mes amis de l'opposition ne sont pas d'accord avec moi là-dessus—c'est-à-dire s'ils refusent d'admettre que ces projets seront réalisés avec ou sans notre participation—s'ils souhaitent que les sociétés japonaises, ouest-allemandes ou britanniques sillonnent le monde, tandis que les nôtres restent au Canada, qu'ils le disent. Que les Japonais, les Allemands de l'Ouest et les Britanniques ouvrent des mines en Indonésie et au Guatemala. Qu'ils nous submergent de leurs capitaux, tandis que nous serons sages et n'investirons pas dans des industries qui pourraient nous faire concurrence.

L'argument avancé par certains députés est fallacieux. Si nous voulons stimuler les entreprises canadiennes afin qu'elles puissent soutenir la concurrence à l'étranger, dans des pays qui ont recours exactement au même type de société de développement—dont certaines offrent des taux d'intérêt inférieurs aux nôtres—il faut donner notre appui à ce projet de loi. Si nous adoptons le point de vue selon lequel cette concurrence n'a pas d'importance, parce que l'Alcan ou toute autre entreprise a des intérêts au Canada et que, par conséquent, nous ne devrions pas rivaliser avec nous-mêmes, il faut le dire clairement.

Le député de Nickel Belt aura l'occasion de contribuer au débat plus tard quoique, si l'on en juge par ses performances passées, il n'aura pas grand-chose à apporter.

J'espère que les députés qui s'intéressent à cette société exprimeront leur opinion au comité, alors qu'ils pourront interroger des témoins, y compris le ministre de l'Industrie et du Commerce et ses fonctionnaires. J'espère que ce bill sera rapidement renvoyé au comité.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire a dit qu'il répondrait à une question à la fin de son discours; je suppose donc qu'il est prêt à le faire maintenant.

J'ai reçu des renseignements de l'International Nickel Company of Canada, dans une lettre signée par Elizabeth Parr Bond, directrice des affaires gouvernementales. La question concerne le nombre d'années-hommes qui seront créées. La lettre précise que la SEE estime que le prêt qu'elle a accordé à l'Inco a permis de créer l'équivalent de 4,000 années-hommes de travail pour des Canadiens, grâce à des contrats accordés à environ 490 fournisseurs canadiens. Cela se compare aux 77 millions de dollars que la SEE a prêtés à l'Inco pour ses exploitations d'Indonésie et du Guatemala qui auraient créé 4,000 années-hommes de travail. Comment le député va-t-il réconcilier 4,000 années-hommes d'emploi avec la perte de 4,000 emplois permanents à l'Inco à Sudbury, Thompson et Port Colborne?

M. Anderson: Je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, je n'attendais pas grand-chose du député. J'ignore si c'est permis, mais j'aimerais lui demander combien de tonnes de nickel on produit au Guatemala ou en Indonésie aujourd'hui, 26 avril, pour concurrencer les mines de l'Inco au Canada? Je soupçonne que la réponse est zéro. Je soupçonne en outre que le député n'a

Expansion des exportations—Loi

pas entendu un mot de ce que j'ai dit. Les mines du Guatemala et de l'Indonésie auraient été mises en valeur avec des capitaux britanniques, allemands ou japonais, si l'Inco ou la SEE n'étaient pas intervenues.

Le député devrait se demander s'il eût été heureux si nous n'avions pas créé d'emplois au Canada en mettant ces mines en exploitation alors que ces travaux auraient pu être entrepris par n'importe quel autre pays, ou s'il se réjouit que cela ait créé 4,000 années-hommes d'emploi au Canada? Nous aurions pu ne pas avoir ces emplois tout en ayant la concurrence par surcroît. Maintenant, nous avons au moins 4,000 années-hommes d'emploi, mais nous savons aussi qu'un jour nous aurons à soutenir la concurrence de mines situées un peu partout dans le monde qui auront été mises en exploitation sans la participation du Canada. L'argument est assez ridicule, à mon sens, monsieur l'Orateur.

M. Arnold Peters (Témiskaming): Puis-je poser une question, monsieur l'Orateur? Je suppose que le député voulait parler de la compagnie Co'Steel International Ltd. de Whitby qui a construit une usine au New Jersey et il a fait remarquer avec raison qu'elle avait reçu une aide fort appréciable de la part du gouvernement pour lui permettre d'acheter de fabricants canadiens. Il s'agit, bien sûr, d'une seule subvention qu'elle a reçue.

Le député pourrait-il me dire ce que nous faisons de mal? Certes, l'argent que nous avons prêté produirait des emplois permanents au Canada et non pas des emplois temporaires uniquement. Ces matériaux ne pourraient-ils pas être fabriqués au Canada? Les barrières douanières ou nos prix sont-ils trop élevés? Qu'aurions-nous pu faire pour garder cette société au Canada et avoir ainsi des emplois permanents?

Le rôle de la Société est sûrement d'œuvrer dans ce but, et non seulement à la réalisation de quelques projets isolés susceptibles de faire naître un certain nombre d'années-hommes, mais sans bénéfice permanent. Les fournisseurs qui s'enrichissent à cette étape-ci espèrent vraisemblablement rester en affaires par la suite, mais ce genre d'activité rend, c'est le moins qu'on puisse dire, leur entreprise précaire. La Société n'aurait-elle pas pu faire quelque chose pour convaincre cette industrie canadienne de s'implanter dans les Maritimes, ainsi qu'elle en avait l'intention, au lieu de l'encourager à aller s'implanter au New Jersey?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Pour la gouverne des députés, je tiens à dire que si j'ai autorisé le député de Timiskaming (M. Peters) à invoquer le Règlement, ce n'était pas pour lui permettre de poser une question. C'est une chose que nous pourrions préciser dès à présent. Il ne pourra pas prendre la parole au cours du débat, à moins que la Chambre ne consente à l'unanimité à ce qu'il pose une question. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Anderson: Monsieur l'Orateur, la question du député est excellente et parfaitement logique. La société de Whitby a malheureusement décidé d'établir son aciérie au New Jersey. J'ignore les motifs de cette décision. Je suppose cependant que c'est pour se rapprocher de la région qu'elle compte desservir. Je suis certain que le député m'a entendu dire que cette société avait des succursales en Grande-Bretagne. Je suppose qu'elle a décidé de s'établir au New Jersey afin de pouvoir desservir une région qui s'étend du Maine à la Floride. On nous donnera